



## Commission des dynamiques territoriales

### 2145 - Autres équipements à vocation touristique

#### **Proposition d'attribution d'une subvention dans le cadre du partenariat Alsace à Vélo pour la conception graphique des Relais Informations Services**

#### **Rapport n° CP/2016/382**

#### **Service gestionnaire :**

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

#### Résumé :

L'objectif de faire de l'Alsace une destination cyclo-touristique de 1er choix s'inscrit dans la Stratégie Tourisme Alsace 2012/16 qui est mise en œuvre dans le cadre du partenariat Alsace à Vélo.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une aide financière à Alsace Destination Tourisme pour la conception graphique des Relais Informations Services (RIS).

Les Relais Informations Services (RIS) sont des panneaux d'information destinés à être implantés le long des EuroVelo couplés à des ressources (carnets de route téléchargeables et imprimables) que le public pourra trouver sur le site [www.alsaceavelo.fr](http://www.alsaceavelo.fr) ou son application mobile.

Répondant à la demande des usagers, les RIS informeront sur les services et attraits le long des EuroVelo, et permettront aussi de diffuser les flux de circulation cycliste sur les territoires. A cette fin, des boucles locales ont été déterminées en lien avec les territoires sollicités par les partenaires d'Alsace à Vélo.

54 tracés ont été validés à l'échelle de l'Alsace. Toutes les boucles locales, d'une longueur de 20 à 50 km chacune, sont thématiques et ont un ancrage sur l'une des trois EuroVelo qui traversent l'Alsace.

Ce dispositif sera complété par la Région Alsace Lorraine Champagne Ardennes qui déploiera des RIS près des gares TER portes d'entrées des cyclotouristes à proximité des EuroVelo (une trentaine de gares concernées).

A ce jour, 10 sites d'implantations sont envisagés dans chaque département. Les 10 équipements bas-rhinois permettront de valoriser 27 boucles locales.

La conception graphique des RIS est portée par Alsace Destination Tourisme pour le compte des deux Départements étant précisé qu'une participation financière de l'Etat est prévue dans le cadre de la Convention Collective qui lie ce dernier à Alsace Destination Tourisme jusqu'au 31 décembre 2016.

Il est proposé d'utiliser un fond de carte gratuit (OpenstreetMap), disponible sur Internet, que le Département utilise également en interne et sur la géoplateforme CIGAL.

Les éléments payants concernent des ajouts sur ce fond de plan, comme les itinéraires cyclables, les boucles locales, ainsi que la localisation des stations vertes, des villages fleuris, des sites touristiques, des points de vue remarquables, des services et de nombreuses autres informations d'ordre touristique.

De plus, ces informations pourront alimenter les bases de données, propres aux deux Départements, qui s'en trouveront enrichies. Ces données pourront ainsi être exploitées

pour des besoins de cartographie en matière de tourisme ou croisées avec d'autres informations.

Après consultation, le coût total de la conception graphique des 20 RIS en Alsace s'élève à 20 000 € TTC.

Une intervention financière à hauteur du tiers est attendue de l'Etat (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), du Département Haut-Rhin et du Département du Bas-Rhin (soit 6 800 € par co-financier).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de 2016.

La Commission Dynamiques Territoriales réunie le 2 juin 2016 a rendu un avis favorable.

Aussi, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à Alsace Destination Tourisme une subvention d'un montant de 6 800 € pour la conception graphique des RIS.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
41863	65-6574-94	20 000,00 €	20 000,00 €	6 800,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président,*

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 6 800 € à Alsace Destination Tourisme pour la conception graphique des Relais Informations Services (RIS) ;*
- autorise son président à signer l'avenant à la convention financière annexée à cette délibération, à conclure entre Alsace Destination Tourisme et le Département.*

Strasbourg, le 25/08/16

Le Président,



Frédéric BIERRY